

Philippe Van Parijs

CONTRE L'ETAT-PATRON, POUR L'ETAT MONDIAL ?

Politique (Bruxelles) 3, octobre-novembre 1997, 62-65.

D'un côté, la vulgate théorique des écologistes. De l'autre, leur pratique politique quotidienne. D'un côté, l'utopie anti-étatique et radicalement décentralisatrice qui a marqué l'origine des formations écologistes. De l'autre, les positions pro-étatiques et centralisatrices qu'elles semblent aujourd'hui avoir adoptées. N'y a-t-il pas là, sinon une contradiction fatale, du moins une tension qu'il importe d'élucider? Non et oui.

L'Etat-patron: méfiance maintenue

En Belgique comme ailleurs, la mouvance écologiste contient deux composantes fondamentales, intrinsèquement distinctes mais naturellement alliées. Pour la composante "environnementaliste" (anti-nucléaire, préservationniste, etc.), le vice fondamental des sociétés industrielles, est, pour faire court, la pollution qu'elles causent. Pour la composante "alternative" (autogestionnaire, communautaire, etc.), leur vice fondamental est l'aliénation qu'elles engendrent.¹ Pour l'une et l'autre, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer.

D'une part, en effet, la pollution atmosphérique, la production de déchets, l'épuisement des matières premières ne pourront être maintenus à des niveaux tolérables par la simple vertu de comportements de consommation et de production guidés par une bienveillante conscience écologique. Pour que nous soyons assez nombreux à pouvoir et vouloir faire ce que la sauvegarde de l'environnement requiert, l'imposition vigoureuse de normes et de taxes par les pouvoirs publics est indispensable.

¹ J'ai proposé une caractérisation moins rudimentaire de ces deux composantes et de leur articulation dans "Impasses et promesses de l'écologie politique", *La Revue nouvelle*, février 1990 (reproduit dans *Esprit*, mai 1991; dans F. De Roose & P. Van Parijs, *La Pensée écologiste*, Bruxelles: De Boeck, 1991; et, en néerlandais, dans C. Vanstraelen ed., *Rimpels in het water. Milieu filosofie tussen vraag en antwoord*, Leuven: Acco, 1994).

D'autre part, les activités "autonomes", celles que les logiques marchande et bureaucratique épargnent entièrement ou partiellement (vie familiale, activité citoyenne, volontariat, entraide, économie solidaire, réseaux LETS, coopératives, etc.), ne peuvent éviter une marginalisation croissante que si les pouvoirs publics les dotent systématiquement des ressources que leur préservation et leur développement requièrent. L'Etat répartisseur s'impose dès lors aux "alternatifs", pour des raisons qui dépassent l'organisation efficace de la sécurité sociale des travailleurs.

Délaissant les bienveillantes rêveries des apôtres de la conversion des mentalités et des adeptes de l'autarcie, l'écologie politique a donc d'emblée reconnu le rôle central qu'elle devrait inéluctablement accorder à un Etat régulateur et répartisseur. Mais de cette reconnaissance ne découle aucune sympathie pour l'Etat-patron. La mesure dans laquelle un Etat régule et redistribue est en effet largement indépendant de la part de la population active qu'il emploie. Or l'écologie politique est née à un moment où il était devenu difficile d'affirmer que, du point de vue de l'intérêt commun, une gestion publique était a priori supérieure à une gestion privée. Face à la piètre performance écologique des économies socialistes, les "environnementalistes" ont été d'emblée sensibles à la possibilité d'utiliser au service de leurs propres objectifs le dynamisme technologique du capitalisme. La soif de profit peut aisément saccager la planète. Elle peut aussi contribuer à la sauver si elle opère dans un cadre institutionnel capable d'imposer aux producteurs et aux innovateurs la "vérité des coûts", y compris de destruction du milieu. Parallèlement, la douloureuse expérience de la bureaucratie étatique, à l'Est comme à l'Ouest, avait convaincu les "alternatifs" qu'il ne suffisait pas de soustraire une activité humaine à l'emprise du marché pour en abolir le caractère aliénant, que le fonctionnariat pour tous ne constituait pas plus un idéal en soi que le salariat pour tous, et que plus d'autonomie signifie généralement à la fois moins de marché et moins d'Etat.

Sur foi de cette "vulgate", rien n'interdit de laisser une place substantielle à l'Etat-patron, dans le domaine de l'enseignement et de la santé par exemple, voire même dans les secteurs bancaire et industriel. Mais pour les écologistes, cette possibilité a perdu l'évidence qu'elle possédait pour la gauche traditionnelle. La place qui lui est éventuellement faite, l'Etat-patron doit désormais la mériter à la dure, en prouvant qu'il peut fonctionner efficacement. Qu'en tant que public il soit supposé poursuivre l'intérêt général est loin de conférer au secteur public une immunité contre les intérêts particuliers (de ses employés, des lobbys, des mandataires et des formations politiques) qui lui garantirait une supériorité assurée sur un secteur privé dûment régulé.

Joignant l'abandon de la présomption en faveur de l'Etat-patron à une réaccentuation de l'Etat régulateur et répartisseur, l'écologie politique s'est d'emblée démarquée par rapport à la gauche traditionnelle. Au hasard de la conjoncture politique, cette différence s'est exprimée avec plus ou moins d'intransigeance et de clarté dans les revendications et les actions des

formations écologistes. Mais parler ici d'un divorce, d'un glissement, ou même simplement d'une tension entre théorie originelle et pratique effective, ne serait correct qu'au sens très banal où, à supposer même que la théorie soit univoque, la pratique n'en sera jamais le simple décalque.

Agir localement: fin d'une présomption

Pareille tension existe, en revanche, si l'on se tourne de la question de l'ampleur de l'Etat à la question de l'échelle à laquelle il est souhaitable qu'il opère. A l'époque du "Think globally, act locally", l'impulsion originelle était radicalement décentralisatrice. Chez les "environnementalistes", le désastre écologique de la centralisation soviétique et l'efficacité politique du réflexe Nimby ("not in my backyard") dans les pays où les pouvoirs locaux détenaient un pouvoir important ont nourri une puissante présomption en faveur d'une décentralisation maximale. Parallèlement, les "alternatifs" voyaient dans une réduction drastique de l'échelle à laquelle opèrent gestion et décision publiques une contribution notable à la (re)prise en main de leur sort par des communautés de taille humaine, et ainsi à la désaliénation de la société.

Il n'était pas difficile, à cette lumière, de s'accorder sur une vision de l'organisation politique idéale comme une confédération volontaire et révocable de communautés locales ultimement souveraines s'associant dans des accords de coopérations plus ou moins durables et contraignants dans l'intérêt partagé de leurs populations. Ce "fédéralisme intégral" correspondait, en quelque sorte, à une version extrême du principe de subsidiarité qui conférerait la souveraineté ultime sur toutes les matières aux communautés locales, tous les niveaux plus amples de décision politique ne tenant leurs compétences que d'une délégation.

Entre cette vision radicalement décentralisatrice et la pratique effective des formations écologistes, en particulier en Belgique, mon sentiment est qu'il y a une tension plus fondamentale que celle qui sépare inévitablement des objectifs ultimes réalisations effectives et revendications immédiates. Mon sentiment est qu'ici la vision initiale a été altérée, et qu'elle l'a été à juste titre. En quoi? Pourquoi?

Il y a vingt ans, les écologistes étaient certes conscients du fait qu'il existait des problèmes de grande ampleur — pollutions transnationales, épuisement des ressources, maldistribution des richesses — qui ne pouvaient recevoir de solution satisfaisant que de décisions s'imposant à une large échelle. Mais une proportion suffisamment importante des problèmes semblait pouvoir être traitée à un niveau beaucoup plus local, la maxime "Act locally" ne devant dès lors être grevée que d'exceptions suffisamment rares pour pouvoir être efficacement gérées par la coopération volontaire d'entités politiques décentralisées.

Au cours des deux dernières décennies, notre monde s'est profondément modifié. D'une part, l'interdépendance écologique entre les différentes parties du monde est devenue de plus en plus patente à mesure que s'accréditaient des thèses alarmistes quant à l'effet de serre, à l'amincissement de la couche d'ozone, à la désertification et à d'autres aspects du "global change". D'autre

part et surtout, divers facteurs largement indépendants les uns des autres — la mondialisation des marchés financiers, la Marché unique européen, la conversion de l'Europe orientale à l'économie de marché, le développement des télécommunications, la diffusion de l'anglais, l'accroissement de l'informationnel (par rapport au matériel) dans les actifs des entreprises, etc. — ont très considérablement accru la mobilité des entreprises et des principaux facteurs de production.

Cette mobilité croissante a drastiquement réduit l'aptitude d'entités politiques décentralisées à remplir adéquatement leurs fonctions de régulation et de répartition. Tant que les municipalités, les régions, les nations pouvaient compter sur "leur" capital, sur "leur" main d'oeuvre qualifiée, sur "leurs" entreprises, l'imposition décentralisée de normes et de prélèvements pouvait espérer atteindre à un coût raisonnable les objectifs "environnementalistes" et "alternatifs" que l'écologie politique lui assignait. Mais plus la mobilité s'accroît, plus la régulation et la redistribution ont des chances d'infligent aux entités politiques qui y recourent la lourde sanction de la délocalisation des entreprises et des revenus primaires. Certes, ce coût et la sévère contrainte qui en dérive peuvent être adoucis par une coopération efficace entre entités voisines. Mais lorsque les enjeux sont d'envergure, pareille coopération — qu'illustre les négociations intergouvernementales des Conseils des ministres européens — ne peut manquer d'être laborieuse et constamment vulnérable à l'espoir que pourrait avoir une des parties de s'en tirer mieux en faisant cavalier seul.

Dans ces conditions nouvelles, finie la présomption en faveur du "fédéralisme intégral", c'est-à-dire d'un modèle confédéral extrême qui place la souveraineté ultime au niveau des communautés locales. Le "principe de subsidiarité" lui-même ne doit pas pour autant passer à la trappe, à condition toutefois qu'on le redéfinisse comme l'impératif de décentralisation maximale des compétences compatible avec l'efficacité de leur exercice et que l'on reconnaisse sans état d'âme que, dans un monde à forte mobilité (réelle ou potentielle), c'est au niveau le plus centralisé que l'essentiel des fonctions de régulation écologique et de répartition des ressources peut être exercé de la manière la plus efficace.

C'est à mon sens la prise de conscience de cette tendance lourde qui à la fois explique et justifie le glissement graduel du "Act locally" au "Act globally". Du point de vue de l'écologie politique, la campagne locale pour le classement d'un site ou l'installation d'un casse-vitesse conserve toute son importance. Mais la prise en compte des changements structurels les plus déterminants des vingt dernières années la force non seulement à s'investir plus que jamais à bonne distance des luttes locales mais aussi à revendiquer que le lieu de décision sur ces questions ne soit pas rapproché, mais souvent au contraire éloigné, des communautés locales.

C'est ainsi qu'il faut comprendre, à mon sens, qu'ECOLO et AGALEV se montrent parmi les plus activement attachés à une Belgique fédérale

vigoureuse (et opposés au confédéralisme à la Van den Brande indéniablement plus conforme au "fédéralisme intégral" d'antan); que les partis écologistes soient parmi les partis européens les plus enclins à transférer des compétences substantielles, en matière de régulation et de répartition, des gouvernements européens (ou d'organes intergouvernementaux) vers le Parlement européen; ou encore qu'à travers le monde on trouve aujourd'hui parmi les écologistes de nombreux partisans d'un élargissement et d'un renforcement des compétences de l'OIT et de l'OMC, voire de l'OECD ou du FMI — moyennant, cela va sans dire, une modification de la manière dont le pouvoir y est réparti et exercé.

Tout ceci ne fait certes pas de l'écologie politique un jacobinisme planétaire. Une forte présomption demeure en faveur de la décentralisation d'un certain nombre de fonctions de l'Etat, la gestion des services publics par exemple. Que ce soit pour assurer un contrôle meilleur par les communautés locales, une sensibilité plus grande à leurs besoins, une possibilité plus ample d'expérimentation ou des relations de travail moins bureaucratiques, pareille décentralisation est le plus souvent une bonne chose, sans effets pervers majeurs. Mais il ne peut plus s'agir aujourd'hui de proclamer dans la foulée un primat général de l'agir local sur l'agir global. La poursuite efficace des objectifs centraux de l'écologie politique exige désormais que l'on maintienne ou que l'on hisse au niveau le plus centralisé possible le contrôle démocratique des leviers cruciaux de la régulation et de la répartition.²

Contradiction fatale entre la doctrine et la pratique? Non. Mais adaptation indispensable de la doctrine et de la pratique à la poursuite d'objectifs inchangés, dans un monde déjà très différent de celui dans lequel l'écologie politique, il n'y a pas si longtemps, avait pris son essor.

Coup dur tout de même pour ceux — dont je suis — qui doivent à leur fibre libertaire une part importante de leur connivence spontanée avec le mouvement écologiste? Pas nécessairement. Car non seulement la méfiance à l'égard de l'Etat-patron reste intacte. En outre, l'adhésion raisonnée à l'objectif d'un Etat mondial dûment circonscrit ne se fonde elle-même ultimement que sur le souci d'assurer durablement à tous une liberté qui ne soit pas que pitoyablement formelle.

Philippe Van Parijs

² Pour une argumentation plus complète et des références bibliographiques, voir P. Van Parijs, *Sauver la solidarité* (Paris, Cerf, 1995) et G. Roland, T. Vandeveldt & P. Van Parijs, "Repenser (radicalement?) la solidarité entre régions et nations", in *Repenser la solidarité*, numéro spécial de *La Revue nouvelle*, mai-juin 1997.

Professeur à l'UCL et
Visiting Fellow, All Souls College, Oxford